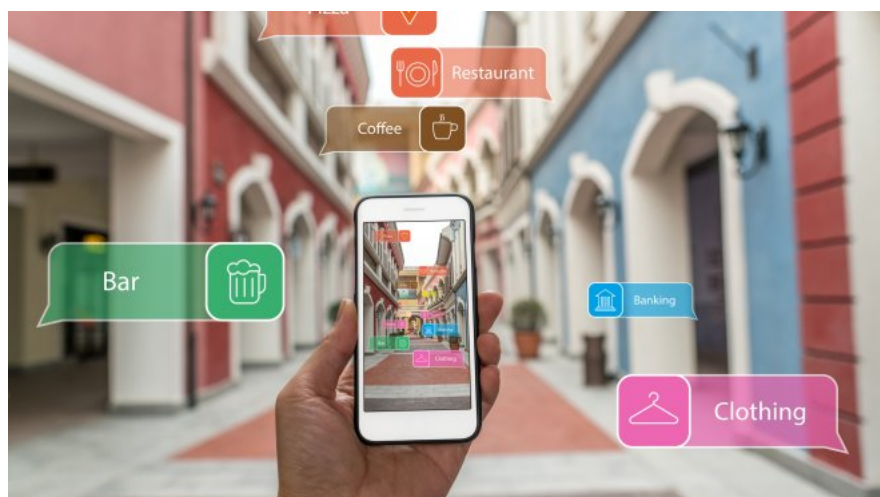




Vers le succès avec une politique des données basée sur la confiance

Le cœur de l'économie numérique est la possibilité de générer des données, de les traiter, de les stocker et de les transmettre. Les données sont le véritable moteur de l'innovation à l'ère du numérique. Ces processus sont utiles à la société et à l'économie. La confiance de tout un chacun lors du traitement des données est décisive. Les milieux économiques montrent comment ils peuvent assumer leurs responsabilités dans ce domaine et, ainsi, éviter une réglementation rigide qui freinerait l'innovation.

L'utilisation innovante des données ouvre des perspectives insoupçonnées, de nouveaux champs d'application et favorise la création de nouveaux modèles d'affaires. Elle permet de simplifier la mobilité, d'améliorer des thérapies médicales et d'adapter des produits aux desiderata des clients. C'est intéressant pour la population, les entreprises et les milieux scientifiques. En même temps, les changements induits par la transformation numérique sont source d'incertitude. Qu'advient-il des données et comment en garder la maîtrise? En présentant leur politique des données, les milieux économiques montrent comment nous pouvons arbitrer entre les différents intérêts en présence. De plus, ils entendent élaborer, au cours de l'année 2018, un code de conduite assorti de bonnes pratiques.

La Suisse doit rester une place économique innovante

La Suisse doit, à l'ère numérique, préserver les atouts qui ont fait sa prospérité. Cela vaut notamment pour l'utilisation des données. Il faut un mélange d'esprit

innovant libéral et de confiance entre l'économie et la société pour que la Suisse continue à faire partie des gagnants de la transformation numérique de l'économie. Il est important de maintenir l'équilibre entre les différents intérêts de manière à conserver la confiance des individus et à préserver la capacité d'innovation de la place économique.

La confiance des individus est cruciale pour le traitement des données

Celui qui met des données à disposition doit pouvoir être sûr qu'elles seront utilisées à bon escient et qu'elles ne serviront pas à des fins abusives. La réponse à la question de savoir ce qui est admis et ce qui est interdit doit être individuelle. Ce qui va trop loin pour un utilisateur est acceptable pour un autre, raison pour laquelle une mise sous tutelle étatique n'est pas judicieuse.

Éviter une réglementation étatique préventive

Dans un environnement technologique dynamique, des règles restrictives décidées à la hâte risquent d'entraver la création de valeur et les développements futurs. Une intervention du législateur est rarement nécessaire. Le système juridique répond déjà à de nombreuses questions. D'une part, la législation ne peut pas suivre le rythme des transformations technologiques. D'autre part, les questions les plus fondamentales de confiance se posent dans l'échange entre les entreprises et la société. Les milieux économiques sont disposés à assumer leurs responsabilités. Il importe de préserver l'équivalence de la protection des données suisse avec les prescriptions européennes, sans reprendre les dispositions du règlement européen sur la protection des données (RGPD) qui ne seraient pas absolument nécessaires.